

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Adopté

## AMENDEMENT

N° 187

présenté par

M. Bies, rapporteur thématique, M. Hammadi, rapporteur Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

-----

### AVANT L'ARTICLE 28 QUATER

À l'intitulé du chapitre II *bis*, substituer au mot :

« représentativité »

le mot :

« démocratie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'intitulé du chapitre II bis tel qu'adopté par l'Assemblée nationale en 1<sup>ère</sup> lecture, afin de parler de « démocratie locative » et non de « représentativité locative ».